

Séance  
ordinaire du  
12 juillet 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DOUZIÈME (12<sup>e</sup>) JOUR DU  
MOIS DE JUILLET DEUX MIL VINGT ET UN (2021) À COMPTER DE 20 H À LA  
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6, *absence motivée*

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications ainsi que messieurs Joël Harisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

21.07.357

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION  
DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée du conseiller du district no 6, monsieur Denis Dubé. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

21.07.358

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 7 et 21 juin 2021 à 20 h.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

Comptes réguliers : 374 545.67\$  
Comptes préautorisés : 957 238.18\$

**ADMINISTRATION**

5. Autorisation de signature – convention réseau de distribution aérien – Hydro-Québec – développement Beaupré.
6. Autorisation de signature – convention réseau de distribution aérien – Hydro-Québec – développement Lelièvre.

7. Autorisation de signature – présentation d'une demande au Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec.
8. Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.
9. Nominations au comité de toponymie.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

10. Autorisation de signature dans le dossier de vente du lot 6 449 177.

#### **FINANCES**

11. Avis de motion d'un règlement instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation et abrogeant le règlement 2020-1443.
12. Dépôt du projet de règlement 2021-1460 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation et abrogeant le règlement 2020-1443.
13. Avis de motion d'un règlement modifiant et abrogeant le règlement 2017-1371 établissant la rémunération du personnel électoral.
14. Dépôt du projet de règlement 2021-1461 modifiant et abrogeant le règlement 2017-1371 établissant la rémunération du personnel électoral.
15. Autorisation d'achat de publicité.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

16. Autorisation d'embauche pour la piscine Gervais Rioux.
17. Autorisation d'embauche au service des travaux publics.
18. Ratification d'affichage du poste d'inspecteur en bâtiment.

#### **LOISIRS**

19. Ratification de mandat à la firme Gagnon, Lettelier, Cyr, Ricard, Mathieu, architectes
20. Autorisation de renouvellement du bail entre la Ville de Mont-Joli et le Club école Gymn'As de La Mitis.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

21. Autorisation de changement de statut pour monsieur Jean-Philippe Francoeur.
22. Avis de motion d'un règlement portant sur la prévention des incendies.
23. Dépôt du projet de règlement 2021-1462 portant sur la prévention des incendies.

#### **URBANISME**

24. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mardi 8 juin 2021 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
25. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – Distillerie Mitis – 1034, avenue de la Gaspésie, agrandissement et terrasse.
26. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1764, boulevard Gaboury.
27. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1811, boulevard Gaboury.
28. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1034, de la Gaspésie.

29. Autorisation d'octroi de contrat de collecte pour les matières organiques dans les institutions, commerces et industries.

30. Affaires nouvelles

31. Période de questions.

32. Clôture et levée de l'assemblée.

**21.07.359 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 7 ET 21 JUIN 2021 À 20 H**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du 7 et 21 juin 2021 à 20 h;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 7 juin 2021 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 21 juin 2021 à 20 h en sa forme et teneur.

**21.07.360 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité :

↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 374 545.67\$;

↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 957 238.18 \$.

**ADMINISTRATION**

**21.07.361 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION RÉSEAU DE DISTRIBUTION AÉRIEN – HYDRO-QUÉBEC – DÉVELOPPEMENT BEAUPRÉ**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, une « Convention réseau de distribution aérien » avec Hydro-Québec pour le développement domiciliaire du prolongement de la rue Beaupré.

**21.07.362 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION RÉSEAU DE DISTRIBUTION AÉRIEN – HYDRO-QUÉBEC – DÉVELOPPEMENT LELIÈVRE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, une « Convention réseau de distribution aérien » avec Hydro-Québec pour le développement domiciliaire du projet Lelièvre.

**21.07.363 AUTORISATION DE SIGNATURE – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AU FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS – QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, à titre de représentant de celle-ci, les documents relatifs à la présentation d'une demande de la Ville de Mont-Joli au Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec.

21.07.364

### **PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire déposer une demande d'aide financière au programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour le projet de construction d'une patinoire extérieure;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli autorise la présentation du projet de construction d'une patinoire extérieure au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Ville de Mont-Joli à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli désigne monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

21.07.365

### **NOMINATIONS AU COMITÉ DE TOPONYMIE**

**CONSIDÉRANT** l'effervescence dans le milieu mont-jolien pour l'implantation de nouveaux développements résidentiels;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de toponymie agit à titre consultatif auprès du conseil municipal et a comme mandat de :

- Suggérer des noms aux voies de communication publiques pour en changer ou en modifier le nom (rue, chemin, boulevard, rang, etc.);
- Suggérer des noms aux édifices (bâtiment, local ou salle), lieux d'intérêts publics (parc, espace vert, promenade, etc.), et ce, dans les domaines suivants : culturel, historique, de loisir, municipal, sportif, etc.;
- Veiller au respect des critères de sélection et des règles d'écriture et d'affichage en vigueur pour la nomination des rues;
- Collaborer avec la [Commission de toponymie du Québec](#) et se tenir au courant de l'information toponymique qu'elle produit et s'en inspirer.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de toponymie doit être reconstitué et que celui-ci sera composé des personnes suivantes : madame Kathleen Bossé et messieurs Roger Boudreau, Gaétan Beaulieu et Martin Soucy.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la nomination de ces quatre personnes pour siéger au comité de toponymie.

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

21.07.366  
Gilles

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE DOSSIER DE VENTE DU LOT 6 449 177**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint de signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli la promesse d'achat entre celle-ci et Madame Carolyne Gagnon et monsieur François Lebel pour le lot 6 449 177 d'une grandeur approximative de 18 234,10 pieds carrés pour un prix de 83 876,86\$ plus les taxes.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise le maire monsieur Martin Soucy, ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint monsieur Joël Harrisson ou la greffière madame Kathleen Bossé à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'acte de vente qui sera préparé par le notaire désigné par l'acheteur.

*Le conseil municipal a pris connaissance du protocole et l'accepte tel que soumis.*

## **FINANCES**

### **21.07.367 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT INSTITUANT DEUX (2) PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2020-1443**

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation et abrogeant le règlement 2020-1443.

### **21.07.368 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1460 INSTITUANT DEUX (2) PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2020-1443**

Le conseiller Jean-Pierre Labonté dépose le projet de règlement 2021-1460 instituant deux programmes de soutien à la rénovation et abrogeant le règlement 2020-1443;

Ce projet de règlement établit les critères du programme Rénovation Québec – Mont-Joli et du programme de rénovation de façades commerciales.

Outre les frais de préparation de ce règlement, celui-ci n'entraîne aucuns frais pour les contribuables.

### **21.07.369 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2017-1371 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant et abrogeant le règlement 2021-1371 établissant la rémunération du personnel électoral.

-

### **21.07.370 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1461 MODIFIANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2017-1371 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

Le conseiller Jean-Pierre Labonté dépose le projet de règlement 2021-1461 modifiant et abrogeant le règlement 2017-1371 établissant la rémunération du personnel électoral;

Ce projet de règlement établit la rémunération du personnel électoral selon la catégorie d'emploi.

Outre les frais de préparation de ce règlement, celui-ci n'entraîne aucuns frais pour les contribuables.

### **21.07.371 AUTORISATION D'ACHAT DE PUBLICITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** les Éditions RDB sont à produire un livre sur les athlètes mont-jolien;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu une demande des Éditions RDB pour l'achat d'une publicité à inclure dans cette publication;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une publicité au montant de 1 000\$.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **21.07.372 AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LA PISCINE GERVAIS RIOUX**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Mélodie Lévesque, certifiée sauveteur national. Madame Lévesque aura le statut d'employée en probation. Elle bénéficiera des conditions de travail prévues à la *Convention collective de travail des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN)*.

### **21.07.373 AUTORISATION D'EMBAUCHE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

*Item retiré.*

### **21.07.374 RATIFICATION D'AFFICHAGE DU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil ratifie l'affichage du poste d'inspecteur en bâtiment afin de pourvoir le poste en raison du départ de monsieur Desrosiers qui se fera le 23 août prochain.

## **LOISIRS**

### **21.07.375 RATIFICATION DE MANDAT À LA FIRME GAGNON, LETTELIER, CYR, RICARD, MATHIEU, ARCHITECTES**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le mandat donné à la firme d'architectes Gagnon, Lettelier, Cyr, Ricard et Mathieu pour la préparation du bilan de santé – architecture pour la piscine Gervais-Rioux, et ce, au coût de 5 200\$ plus les taxes.

### **21.07.376 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DU BAIL ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE CLUB ÉCOLE GYMN'AS DE LA MITIS**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le renouvellement du bail entre la Ville de Mont-Joli et le Club école Gymn'As de la Mitis, pour la période du 7 septembre 2021 au 7 septembre 2022, et ce, aux conditions inscrites au bail locatif. Par la même résolution, le conseil autorise madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs et monsieur Steve Corneau, directeur du service des finances à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli ledit bail.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **21.07.377 AUTORISATION DE CHANGEMENT DE STATUT POUR MONSIEUR JEAN-PHILIPPE FRANCOEUR**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le changement de statut de monsieur Jean-Philippe Francoeur de pompier à l'essai à pompier, et ce, dès le 17 août 2021, date à laquelle la période de probation de monsieur Francoeur sera terminée.

### **21.07.378 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT PORTANT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

Le conseiller Robin Guy donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement portant sur la prévention des incendies.

21.07.379

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1462 PORTANT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

Le conseiller Robin Guy dépose le projet de règlement 2021-1462 portant sur la prévention des incendies.

Ce règlement régit l'application des différents codes et normes applicables par le service incendie. Régit également les différents équipements de prévention incendie (avertisseur de fumée, monoxyde de carbone, les alarmes incendie), la sécurité des bâtiments, les dangers d'incendie, les feux extérieurs, le matériel de lutte contre les incendies, le ramonage, ainsi que les pénalités.

Outre les frais de préparation de ce règlement, celui-ci n'entraîne aucuns frais pour les contribuables.

**URBANISME**

21.07.380

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MARDI 8 JUIN 2021 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mardi 8 juin 2021 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du mardi 8 juin 2021 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Une demande de PIIA;
- Trois demandes de dérogations mineures.

21.07.381

**AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – DISTILLERIE MITIS – 1034, AVENUE DE LA GASPÉSIE, AGRANDISSEMENT ET TERRASSE**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandeurs ont déposé une demande pour l'agrandissement du bâtiment ainsi que l'ajout d'une terrasse;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandeurs ont déposé le visuel du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement du bâtiment est situé dans la zone 106 (CMC) et est soumis au règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande de la Distillerie Mitis.

21.07.382

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1764, BOULEVARD GABOURY**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure concernant le positionnement de la porte d'entrée, qui, dans le projet soumis, n'est pas située sur le mur avant du bâtiment selon l'article 6.11 du règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandataire a également déposé une demande de dérogation mineure pour diminuer la marge de recul de la façade du bâtiment

(marge de recul arrière) de 12 mètres à 11,85 mètres (diminution de 0,1524 mètre) en raison de la présence d'une conduite pluviale;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru en date du 14 juin 2021 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour le 1760, boulevard Gaboury.

21.07.383

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1811, BOULEVARD GABOURY**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure afin d'effectuer un agrandissement de 16 pieds du côté droit du bâtiment. Le bâtiment se situe maintenant dans la zone 526 (CMC) suite à une modification de zonage et les marges de recul latérales requises au règlement sont de 12 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru en date du 14 juin 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure est demandée en partie pour se conformer aux normes notamment celles du MAPAQ ainsi que les normes en matière de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour le 1811, boulevard Gaboury.

21.07.384

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1034, AVENUE DE LA GASPÉSIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure concernant la localisation de l'escalier extérieur selon l'article 7.12 du règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation vise également le nombre de cases de stationnement requis à l'article 10.17 du règlement de zonage soit 1 par 40 m<sup>2</sup> de plancher donc un total de 7 cases requises pour une diminution à 5 cases;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dimensions actuelles du lot limitent les possibilités en ce qui concerne la localisation de l'escalier extérieur et les cases de stationnement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'effet de la dérogation permettrait l'installation d'un escalier en cour avant d'une rue projetée et la réduction du nombre de cases de stationnement de 7 à 5;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru en date du 14 juin 2021 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour le 1034, avenue de la Gaspésie.

21.07.385

#### **AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT DE COLLECTE POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES INSTITUTIONS, COMMERCES ET INDUSTRIES**

**CONSIDÉRANT QUE** les mesures 21 et 22 du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de La Mitis visent l'implantation de la collecte des matières organiques auprès de l'ensemble des ICI par bacs roulants ou par conteneurs;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet d'implantation de la collecte des matières organiques dans les institutions, commerces et industries (ICI), la Ville de Mont-Joli a adopté en 2019 un avis d'intention d'amorcer la démarche d'implantation de cette collecte dans les ICI de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis via la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (RITMR Matapédia-Mitis) a mis à disposition une ressource pour accompagner l'implantation de la collecte des matières organiques dans les ICI;

**CONSIDÉRANT QUE** la RITMR Matapédia-Mitis a déposé une demande de subvention pour ce projet dans le cadre de l'Appel de proposition pour soutenir des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des ICI;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la soumission du projet pour cette aide financière, la Ville de Mont-Joli a signé une lettre d'intention d'implanter la collecte des matières organiques sur son territoire et par le fait même de soutenir les démarches de la RITMR Matapédia-Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales ont la compétence de collecte;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet, il a été entendu que les collectes se feraient groupées par MRC pour faciliter les démarches et avoir un meilleur prix;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres a été lancé le 6 avril 2021 afin de retenir les services d'un entrepreneur en vue d'effectuer la collecte des matières organiques par conteneurs de six (6) verges cubes et moins, à chargement avant, pour le secteur des institutions, commerces et institutions (ICI) dans la Municipalité de Sainte-Flavie, la Municipalité de Sainte-Luce et la Ville de Mont-Joli.

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture et l'évaluation des soumissions ont été faites le 7 mai 2021 8h30 et que deux soumissionnaires ont déposé une soumission dont voici les détails :

|                   |                         |                         |
|-------------------|-------------------------|-------------------------|
|                   | Bouffard Sanitaire inc. | EXPLOITATION JAFFA INC. |
| Date de réception | 3 mai 2021 9h26         | 6 mai 2021 8h57         |

|                                 |             |                                |
|---------------------------------|-------------|--------------------------------|
| Conformité des documents requis | √           | X*<br>*Seulement remis 1 copie |
| Prix total de la soumission     | 33 261.01\$ | 34 526.99\$                    |

**CONSIDÉRANT QUE** Bouffard Sanitaire Inc. est le soumissionnaire le plus bas et est conforme à ce qui est demandé dans le document d'appel d'offres.

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté , appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli octroie le contrat de collecte des matières organiques par conteneur pour les ICI de la MRC de La Mitis à Bouffard Sanitaire Inc.

**21.07.386 AFFAIRES NOUVELLES**

*Aucune affaire nouvelle.*

**21.07.387 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Jacques Dumas : pourquoi il y a un stationnement de voitures accidentées au centre-ville?

Monsieur Martin Soucy : des mesures seront prises et ils seront déplacés dans le parc industriel en août.

Monsieur Christian Brisson : demande quand le plastique fondu de son bac dans l'asphalte sera enlevée.

Monsieur Martin Soucy : réfère monsieur Brisson aux travaux publics.

Monsieur Michel Gendron : veut savoir pourquoi les travaux sont arrêtés au bout de la rue Beaupré?

Monsieur Martin Soucy : les travaux ne sont pas débutés, nous sommes en attente de l'autorisation pour le règlement d'emprunt par le MAMH.

**21.07.388 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 40 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière